

# L'attestation fiscale

---

## Je souhaite obtenir une attestation fiscale

---

Nouveau

À compter de 2020, les attestations fiscales annuelles ne vous seront plus adressées par voie postale. Elles seront mises à votre disposition début février 2020 dans votre espace personnel ENSAP sur le site [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr), dans la rubrique « ma pension ».

Pour mémoire, les informations figurant sur cette attestation sont également restituées sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sans qu'aucune démarche de votre part soit nécessaire.

---

Pour plus d'informations

- [Comprendre mon attestation fiscale](#)
-